



Accord préalable de principe du soutien de l'Etat en faveur du déploiement des "Conseillers Numériques France Services" dans le département de l'Ain

PREAMBULE

Investir pour la transformation numérique du pays

En lien étroite avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a engagé plusieurs actions structurantes et inédites pour résorber la fracture du numérique et garantir ainsi la cohésion territoriale de notre pays.

Le déploiement de réseaux de communications électroniques à très haut débit fixe et mobile sur l'ensemble du territoire constitue le socle de la transformation numérique de notre pays. Le Gouvernement a ainsi engagé, dans le cadre du Plan France Très Haut débit, un vaste plan de déploiement de nouvelles infrastructures de pointe pour offrir une parfaite connexion à Internet (fixe) à tous les foyers et entreprises. Plus de 3,5 milliards d'euros sont mobilisés, dont une enveloppe dans le cadre de France Relance, qui permettront de d'accélérer le déploiement de nouveaux réseaux de fibre optique sur l'ensemble du territoire, au plus tard, d'ici fin 2025. Par ailleurs, afin d'améliorer la couverture en téléphonie mobile de qualité, le Gouvernement a conclu en 2018 avec les opérateurs un accord (New Deal mobile) par lequel ceux-ci s'engagent notamment à généraliser la 4G sur l'ensemble du territoire, à garantir la couverture des principaux axes de transports et à déployer plus de 10.000 nouveaux pylônes dans les zones identifiées comme pas ou mal couvertes par les collectivités territoriales (dispositif de couverture ciblée).

Garantir la connectivité technique est certes nécessaire mais pas suffisant. Car la connexion, ce n'est qu'un outil. Encore faut-il savoir s'en servir pour qu'il soit pleinement utile. Le Gouvernement entend apporter un soutien, un accompagnement à nos concitoyens, notamment les plus éloignés du numérique et les plus fragiles, afin de les aider à s'approprier ces nouveaux usages, ces nouveaux outils, ces nouveaux services en ligne (télé- travailler, accéder à des droits, suivre la scolarité des enfants, communiquer avec des proches, etc.).

Le déploiement de Conseillers numériques France Services dans tous les territoires pour accompagner les Français à l'usage des nouveaux outils numériques

Le Gouvernement vient de mobiliser 250M€ supplémentaires dans le cadre de France Relance pour soutenir tous les dispositifs d'accompagnement de proximité, notamment mis en œuvre par les collectivités territoriales ou les associations dans tous les territoires. Grâce à cette nouvelle enveloppe, dans les prochains mois, 4 000 « Conseillers numériques France Services » **seront déployés dans tous les territoires**. Dans les mairies, dans les salles polyvalentes, dans les bibliothèques, les EHPAD, dans les centres d'action sociale, les associations de proximité, ces Conseillers numériques France Services assureront des permanences, organiseront des ateliers, proposeront des mini formations afin de permettre à chacun, près de chez soi, de s'approprier progressivement les nouveaux outils et usages du numérique. Cela permettra à tous de savoir par exemple utiliser les services de téléconsultation, d'être plus à l'aise pour l'accès aux services publics en ligne, de savoir utiliser les outils numériques de contacts en visioconférence.

Ces 4 000 Conseillers numériques concrétiseront une nouvelle fois l'engagement du retour de la République et des services publics dans tous les territoires au plus proche de nos concitoyens.

Par ailleurs, le Gouvernement s'engage pour la conception et le déploiement de kits d'inclusion numérique, attractifs et accessibles, qui seront mis à disposition des bibliothèques, centres sociaux, mairies, tiers-lieux, associations caritatives, etc. afin d'équiper ces structures dans leurs actions quotidiennes au service de l'inclusion numérique.

Enfin, le Gouvernement s'engage à la généralisation du service public numérique Aidants Connect qui facilite et sécurise l'intervention d'un aidant (secrétaires de mairie, travailleurs sociaux, etc.) pour réaliser une démarche administrative en ligne pour le compte d'un usager non familiarisé avec les outils numériques. Des modules de formation au numérique pour les aidants seront aussi prochainement proposés.

Les actions menées par les collectivités et acteurs locaux de l'Ain au service de l'inclusion numérique

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain, regroupe l'ensemble des communes de l'Ain. A l'origine, le SIEA organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de cette compétence, le SIEA est un acteur essentiel concernant d'autres domaines, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, ou encore la communication électronique.

Cette dernière compétence, comporte 2 objectifs :

- permettre à tous les Aindinois de profiter d'une **infrastructure numérique performante** et indispensable : le réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain, Li@in,
- construire un « Territoire durable et Ingénieux », en développant les **usages numériques**, tels que l'inclusion numérique, mais aussi un écosystème d'objets connectés et des services associés en mobilisant l'intégralité du mobilier urbain (éclairage, infrastructures, armoires de rues...).

Le numérique est un facteur clé de développement économique et social pour notre département, nos communes, nos intercommunalités. Il peut **améliorer radicalement les services publics** dans tous leurs domaines de compétence (administration, entraide sociale, environnement, transports, santé, éducation, aménagement, ...) mais également la **qualité de vie** des citoyens à l'aide de technologies qui s'appuient sur un écosystème d'usages et des services associés, sans oublier la participation indispensable des citoyens.

Le SIEA entend relever le défi majeur de l'inclusion numérique aux côtés de l'Etat et de l'ensemble des acteurs aindinois (collectivités, administrations, associations, etc.) en s'engageant dans une action structurante. Chaque aindinois doit pouvoir accéder aux mêmes chances de réussite grâce ou dans le numérique, qu'il habite au cœur d'un pôle urbain ou en zone rurale.

La mutualisation de moyens et la solidarité intercommunale sont au cœur de l'action du SIEA, qui peut ainsi soutenir, coordonner les projets de l'ensemble des collectivités adhérentes.

Le SIEA souhaite coordonner avec l'ensemble des acteurs :

- l'accompagnement des publics exclus du numérique, qu'il s'agisse d'aller vers les publics ou de les accueillir dans des lieux équipés (Mairie, services départementaux, tiers-lieux, association etc.) pour bénéficier d'un accompagnement, d'une formation ou d'une aide au numérique,
- l'organisation d'un réseau professionnel en capacité de repérer/orienter vers le bon service de médiation numérique, former à l'accompagnement ou à l'apprentissage et à la maîtrise des savoirs de base (équipements et services en ligne) pour les travailleurs sociaux, secrétaires médico-sociales, bibliothécaires, agents d'accueil des services publics, élus locaux, etc.
- le développement de services numériques de proximité de nature à encourager l'acquisition d'une culture numérique pour tous (santé, action sociale, commerce, éducation, culture, etc.)

En réseau avec le hub pour un numérique inclusif Auvergne-Rhône-Alpes (HINAURA) financé par la Caisse des Dépôts, le SIEA souhaite contribuer, à l'émergence de stratégies locales d'inclusion numérique et à rendre visible l'offre de médiation numérique, les acteurs impliqués, l'ensemble des initiatives mettant l'humain au cœur du numérique.

Un tissu conséquent d'acteurs locaux se mobilise en faveur de l'inclusion numérique avec lequel le SIEA collaborera étroitement :

- les Maisons France Service ou MSAP,
- les services publics et aux publics (CPAM, CAF, Pôle emploi, MSA, CARSAT, le Groupe La Poste, les consulaires, l'association départementale d'information sur le logement, etc.)
- les Centres sociaux,
- Les missions locales et Points Information Jeunesse, les foyers de jeunes travailleurs,
- les Centres Communaux de l'Action Sociale et les associations caritatives,
- Les Médiathèques-Bibliothèques,
- les établissements scolaires,
- les associations d'éducation populaire et les MJC,
- les EHPAD et services d'aide à domicile,
- les associations d'usagers
- les Tiers-lieux dont les Fabriques de territoire et les clubs informatiques.

Compte tenu de ce qui précède, il est convenu entre les parties les dispositions suivantes.

Article 1

Compte tenu des éléments communiqués par le SIEA, l'Etat pré-attribue une dotation de **30 « Conseillers numériques France Services », représentant une subvention maximale conditionnelle de 1.500.000 euros**, pour le territoire départemental de l'Ain.

Le présent engagement de l'Etat permet de sécuriser le plus en amont possible, auprès des différents acteurs concernés, et notamment des collectivités territoriales, la contribution future de l'Etat au soutien d'un projet territorial coordonné au service de l'accompagnement du grand public pour l'appropriation des nouveaux outils et usages numériques.

Ce pré-accord a une validité de 3 mois à compter de la signature de l'accord préalable.

Article 2

Le SIEA, dans le cadre de sa stratégie départementale d'inclusion numérique, s'engage à élaborer un projet de territoire pour accueillir des Conseillers numériques France Services, et à le proposer à l'État dans les trois mois qui suivent la signature de cet accord préalable. Pour ce faire, le SIEA s'engage à mener des concertations avec les communes et intercommunalités de son territoire ainsi qu'avec les associations et les entreprises de l'économie sociale et solidaire engagées dans des actions d'inclusion numérique.

En particulier, le SIEA en lien le Conseil départemental de l'Ain et les intercommunalités notamment, présentera la démarche du présent accord et recensera d'ici fin avril 2021 l'ensemble des projets et besoins des différentes collectivités territoriales ainsi que des structures associatives ou de l'économie sociale et solidaire en faveur de l'accompagnement des citoyens à l'appropriation des nouveaux usages et services numériques. En veillant à un maillage territorial adéquat, le SIEA présentera un projet global fédérant les différents projets et initiatives de son territoire en identifiant le besoin précis de « Conseillers numériques France Services » pour chacune des structures.

Le projet proposera les modalités d'une animation départementale des Conseillers numériques France Services.

Une attention particulière sera portée par le SIEA pour articuler l'action envisagée des Conseillers numériques France Services de son territoire avec les structures existantes d'accompagnement des usagers déjà mises en œuvre par les collectivités territoriales.

Le SIEA veillera à la bonne articulation du maillage des conseillers numériques France Services avec les espaces France Services existants ou envisagés sur son territoire.

Le SIEA veillera à la cohérence de son projet avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public porté par le département.

Le SIEA fera ses meilleurs efforts pour, en lien avec le Conseil Départemental de l'Ain et les intercommunalités, de coordonner son action avec la Région et les Départements adjacents.

Avant de transmettre son projet, le SIEA le communiquera au Conseil Départemental de l'Ain et aux intercommunalités.

Article 3

Jusqu'à la transmission du projet par le SIEA, l'Etat recueillera les demandes ayant trait directement à l'Ain sur la plateforme <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>, les transmettra au SIEA et indiquera aux déposants concernés la mise en œuvre du présent accord.

Dès lors que le SIEA lui aura transmis son projet concerté pour le déploiement de Conseillers numériques dans son territoire, l'Etat s'engage à traiter prioritairement les demandes formulées par les différentes structures concernées. Les demandes seront déposées dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement de Conseillers numériques France Services, tels qu'explicités sur la plateforme <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>.

Cet Appel à Manifestation d'intérêt prévoit d'ailleurs que les structures candidates s'engagent notamment à :

- Assurer que le Conseiller s'inscrive dans une stratégie territoriale d'inclusion numérique, en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs de l'inclusion numérique sur son territoire.
- Assurer que le Conseiller réalise des activités de montée en compétences du public (ateliers numériques, initiations au numérique), gratuites.
- Assurer que le Conseiller puisse consacrer une partie de son temps aux rencontres locales et nationales organisées pour la communauté et la formation continue, etc.
- Mettre à la disposition du Conseiller les moyens et équipements pour réaliser sa mission (ordinateur, téléphone portable, voiture si nécessaire).

Dans les conditions fixées dans le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt, l'Etat signera des **conventions de financement avec les structures concernées s'engageant à déployer des Conseillers numériques France Services** dans le cadre du projet présenté par le SIEA. Les conventions feront référence audit projet.

L'État, par le Programme Société Numérique de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires et la Banque des Territoires, s'engage à :

- Soutenir financièrement jusqu'à 50 000 euros par poste.
- **Prendre en charge, dans les conditions du programme, des frais de formation initiale et/ou continue.** Proposer un outillage complet du conseiller (test de compétences numériques, tutoriels et supports **pédagogiques, ...)** et **organiser une animation nationale pour l'exercice de ses missions.**
- Proposer aux structures accueillantes de Conseillers numériques France Services un kit accompagnement resserré (kit d'accueil, guide de l'employeur, hotline...).

Fait à Bourg-en-Bresse, le 27 janvier 2021

Walter MARTIN
Président du SIEA

Cédric O
Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique
et des Communications électroniques



Le Président

Walter MARTIN